

Compte rendu du conseil municipal du 4 août 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire le 4 août 2021 à 17h00 sous la présidence de M. BONNAMY Patrick, 2^{ème} adjoint au maire.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Conseillers participant au vote : 14

Secrétaire de séance : Mme FAURE Stéphanie

Etaient présents :

M. BONNAMY Patrick, M. LAFON Ludovic, Mme FAURE Stéphanie, M. VITRAC Robert, Mme MAROUSSIE Jacqueline, M. WEYTSMAN Ludovic, M. CANAR François, Mme MALEYRAN Danielle, Mme BONNAMY Aline, Mme LUMEN Julie, M. PUECH Jean-Louis.

Pouvoirs :

M. ALLOITTEAU Jean-Paul donne pouvoir à M. LAFON Ludovic,

Mme MOINE Aude donne pouvoir à M. BONNAMY Patrick

M. RAYNE Jacques donne pouvoir à Mme BONNAMY Aline

Absent(s) excusé(s) :

M. SAINT MARTIN Jean Christophe, M. ALLOITTEAU Jean-Paul, Mme MOINE Aude, M. RAYNE Jacques

Absent(s) non excusé(s) : Néant

Monsieur BONNAMY Patrick, 2^{ème} adjoint au Maire, ouvre la séance à 17h02,
Madame FAURE Stéphanie est désignée comme secrétaire de séance.

M. BONNAMY Patrick expose ce qui suit :

« Tout d'abord, conformément à l'**article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales** qui stipule, je cite : en cas d'urgence, le délai peut-être abrégé par le Maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Maire rend compte dès l'ouverture de la séance du Conseil Municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. »

Il convient alors d'approuver le caractère urgent de cette séance.

Pour ce faire, deux arguments peuvent être invoqués pour justifier l'urgence de la décision à prendre :

- En premier lieu, nos deux agents titulaires sont absents pour maladie pendant une durée encore indéterminée, alors que les travaux d'entretien des espaces verts et le nettoyage de la commune ont pris du retard, notamment dû à un contexte climatique exceptionnel cette année, qui occasionne un surcroît de travail pour assurer la bonne continuité du service public et répondre au mieux aux demandes des administrés.

Compte rendu du conseil municipal du 4 août 2021

- En second lieu, nous avons la possibilité de conventionner avec le Pôle Emploi de Bergerac, pour la mise en place d'un contrat CAE, (contrat d'accompagnement à l'emploi) d'une durée d'un an, financé et aidé à hauteur de 80% par l'Etat. En revanche, pour bénéficier de ce type de contrat, la condition est de démarrer le plus tôt possible, à savoir en date du 9 août 2021.

Après l'exposé de Monsieur BONNAMY, ce dernier donne la parole à Monsieur LAFON Ludovic, 3^{ème} Adjoint qui donne lecture d'un courriel envoyé par Monsieur Jean-Paul ALLOITTEAU, 1^{er} Adjoint au Maire.

« Bonjour, Je vous adresse le pouvoir concernant le conseil municipal qui se déroulera mercredi 4 août 2021. Je souhaite qu'avant le vote, on informe l'ensemble des élus présents de ce qui suit :

"Il y a quelques mois, Jean Christophe m'a avisé vouloir embaucher Loïc. Je lui ai aussitôt indiqué que je m'y opposerai, puisqu'il y avait un conflit d'intérêts évident.

Le conflit d'intérêts n'est pas un délit, mais ce qui en découle oui, c'est-à-dire la prise illégale d'intérêts sanctionnée pénalement (article 432-12 du code pénal)

Concernant la présente délibération, je souhaiterais savoir s'il y a eu un appel à candidature, puisque la délibération mentionne [qu'en l'absence de candidats potentiels ...]."

Monsieur BONNAMY Patrick reprend la parole :

« Par conséquent, pour pouvoir poursuivre la séance aujourd'hui, il convient d'approuver le caractère d'urgence de la décision à prendre. Je vous demande donc de vous prononcer si le caractère d'urgence est avéré ou pas. »

Vote :

Pour : 0

Contre : 14

Abstention : 0

La décision du caractère d'urgence a donc été désapprouvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 17h08